

# **MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION REPUBLIQUE D'HAÏTI**

## **DOCUMENT DE STRATEGIE POUR LE THEME « CULTURE » DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DU PDNA**

**Février 2010**

### **REFONDER HAÏTI PAR SA CULTURE**

***« [...] nous appelons à une refondation d'Haïti. Refondation qui s'appuiera sur notre culture, volonté collective de vivre ensemble, sur notre résilience face aux épreuves de toute sorte pour continuer à affirmer notre identité nationale ».***

C'est en ces termes que le 18 février 2010, le Premier Ministre, Jean-Max Bellerive, intervenant également en tant que Ministre de la planification et de la coopération externe, a indiqué le chemin à suivre pour une nouvelle voie du développement haïtien à l'occasion du lancement des travaux de l'évaluation des besoins post désastre (PDNA).

Suite à ce message éclairé, le Ministère de la Culture et de la Communication a déjà entrepris des initiatives pour traduire en action concrète cette vision du Chef du Gouvernement pour Haïti et proposer **que la culture constitue un thème à part entière du PDNA.**

En effet, seule la culture comporte le potentiel **d'assurer un développement à la fois quantitatif en contribuant à accroître les capacités de production et consommation, et qualitatif en renforçant le tissu social** indispensable au développement du capital humain au niveau individuel et collectif. Forte de son extrême richesse culturelle et de son apport culturel au monde et en particulier à la région des Caraïbes, Haïti s'appuiera sur ses ressources culturelles matérielles et immatérielles pour sa refondation/reviviscence.

**Quatre axes d'action ont été définis :**

- 1. Renforcement institutionnel**
- 2. Développement économique**
- 3. Identité, citoyenneté et cohésion sociale**
- 4. Intégration régionale et coopération internationale**

## **1. Renforcement institutionnel**

Comme le rappelait le Premier Ministre dans son discours, « ***il nous faudra aussi repenser notre gouvernance, adapter nos structures politiques et administratives à la réalité du XXIème siècle*** ». Cela nécessite en premier lieu le renforcement du cadre institutionnel qui permettra de développer des stratégies nationales dans le respect du souhait d'une politique de décentralisation accrue.

Ce renforcement passe par différents volets qui sont étroitement liés. Il est nécessaire tout d'abord de **développer un cadre juridique** qui prenne en compte la situation d'avant le séisme pour mettre en place des mesures concrètes et efficaces de coopération institutionnelle avec les autres instances de l'Etat.

A titre d'exemples, des conventions de partenariat seront établies avec le Ministère de l'Education pour un programme d'éducation artistique à l'école, avec le Ministère du Commerce et de l'Industrie pour la création et la promotion des industries créatives, avec le Ministère de la Jeunesse et des Sports et de l'Action civique pour des activités d'animation, avec la Police Nationale pour la lutte contre le piratage et le trafic illicite des biens culturels. Il conviendra également **d'établir un cadre conventionnel consensuel pour harmoniser les interventions des acteurs non étatiques**. Ces initiatives nationales seront accompagnées par la ratification et la mise en œuvre des instruments normatifs internationaux dans le domaine de la culture établis par l'UNESCO, de **formation du personnel** dans les institutions publiques.

Dans ce cadre, il conviendra de s'attacher à favoriser à travers le pays la **création d'infrastructures de biens et services culturels, à aménager le territoire dans le respect du caractère patrimonial spécifique à différents sites**. En outre, dans le cadre de la politique de décentralisation, le renforcement institutionnel visera spécifiquement les collectivités territoriales, pour l'élaboration d'une politique culturelle et des mécanismes de mise en œuvre dans les régions.

## **2. Développement économique**

La culture et le secteur créatif ont connu une croissance exponentielle dans les années 80 et 90, devenant de nos jours l'un des secteurs les plus rapidement prospères de l'économie mondiale. Ainsi, selon *Global Media and Entertainment Outlook*, **la contribution des industries culturelles et créatives a représenté en 2006, 7% du PIB mondial**. La culture a ainsi un poids économique supérieur ou équivalent à celui de plusieurs autres secteurs de l'économie.

A titre d'exemple, en 2003 la contribution du secteur culturel et créatif représentait 2,6% du Produit intérieur brut de l'Union européenne, supérieure à celle des secteurs alimentaire et chimique qui étaient respectivement de 1,9% et 2,3%. Dans certaines régions du Canada où la contribution de la culture à l'économie est supérieure à celle du secteur de la construction ou du transport.

En Amérique Latine, les industries créatives représentent 6% du Produit intérieur brut (PIB) et une valeur importante de la main d'œuvre active au niveau national (Brésil 6.7% (1998) et Uruguay 4.9% (1997)). Une analyse de la contribution du secteur des industries culturelles au PIB réalisée en utilisant les comptes satellites révèle qu'en Argentine leur contribution tourne autour de 3% et en Uruguay 3.43%. Dans une moindre mesure, en Colombie et au Chili elles contribuent respectivement à 1.83% et 1.8%.

Dans le cas spécifique d'Haïti, les données ne sont pas disponibles certes mais nul ne niera la valeur économique de l'énorme diversité des expressions culturelles et artistiques, des industries naissantes du cinéma, de la musique, du spectacle et du livre, ainsi que de l'artisanat pour la création d'emploi et de revenus.

Il s'agit maintenant de créer les conditions pour la **mise en place d'un dispositif de production, de gestion et de diffusion du secteur** de la créativité à travers notamment la promotion et la formation à l'entrepreneuriat culturel, la création d'un fonds pour la créativité visant les artisans, les artistes et les entreprises culturelles.

**L'artisanat haïtien** est déjà vendu à travers les intermédiaires dans toute la région des Caraïbes mais l'organisation de la filière mérite d'être repensée afin de faciliter **l'accès aux marchés internationaux**, d'accroître le retour sur investissement pour les artisans haïtiens, de même que sa qualité doit être protégée et promue pour lui permettre d'acquérir un statut à sa juste valeur.

**La richesse du patrimoine culturel et historique** et son impact sur l'imaginaire des autres peuples est porteur d'un fort potentiel économique, tant en termes de revenus (par exemple dans le cadre du tourisme culturel) qu'en termes de gestion durable des espaces naturels et des sites.

Ce dispositif devra être nécessairement accompagné d'un programme de **formation professionnelle** créateur de nouveaux emplois liés aux métiers des arts et du spectacle (régisseur, costumier, scénographe, producteur, ingénieur du son, décorateur, maquilleur, gestionnaire culturel etc.) et d'un cadre normatif approprié.

### **3. Identité, citoyenneté et cohésion sociale**

Ce rêve, formulé par le Premier Ministre, **« de cette société de la simplicité, équitable, juste et solidaire, vivant en harmonie avec son environnement et sa culture »**, se concrétisera à travers une identité assumée, une citoyenneté construite et une cohésion sociale renforcée.

Il importe donc de créer les conditions permettant au peuple haïtien de se réconcilier avec lui-même, de se retrouver et de continuer à renouveler ses traditions et à les enrichir. A travers **la valorisation des savoirs, la transmission non formelle et formelle des connaissances, le respect et la promotion des lieux de mémoire, la connaissance de notre histoire et de sa contribution à celle de l'humanité**, se forge l'identité et la conscience de citoyenneté nécessaires à la cohésion sociale.

Cette dynamique de la culture haïtienne prend ses forces dans la créativité telle que manifestée à travers les expressions culturelles (arts plastiques, théâtre, danse, musiques, etc.). Il convient donc de développer des mesures de formation, de sensibilisation et de promotion des vecteurs de créativité en ciblant tout particulièrement les jeunes afin de permettre un renforcement de l'estime de soi, d'épanouissement individuel et de capacité à la prise en charge de son destin ainsi que celui de la société dans son ensemble.

Le Premier Ministre insistait : **« Et je me suis rendu compte que, chaque jour, il y avait un autre tremblement de terre en Haïti. Et c'est quelque chose d'extrêmement douloureux puisque chaque jour je voyais des jeunes qui quittaient le pays sans regarder derrière eux. Il n'y avait plus d'espoir ! Cette jeunesse est en train de quitter le pays. Il faut que cette refondation d'Haïti travaille au retour de ces jeunes, travaille pour redonner espoir aux jeunes qui sont encore en Haïti ».**

C'est bien la culture qui est porteuse de cet espoir.

#### **4. Intégration régionale et coopération internationale**

La créativité haïtienne donne lieu à une grande diversité culturelle au niveau national qui est reconnue dans le monde entier et en particulier dans la région des Caraïbes. Un grand nombre de d'expressions culturelles haïtiennes a une influence majeure dans d'autres pays de la région permettant un flux constant d'échanges, de partage et de reconnaissance collective. L'avantage comparatif d'Haïti dans le domaine de la culture permettra **« au pays et à chacune de ses régions de se situer dans un réseau ouvert sur des partenaires internationaux, sur des liens économiques avec l'étranger ».**

Il s'agit à l'heure actuelle de **dynamiser cet avantage comparatif à travers une politique volontariste d'intégration régionale et de coopération internationale par la culture**, comme par exemple par la promotion de festivals régionaux et de développement de marchés des arts et du spectacle.

En outre, cette présence culturelle renforcée sur la scène régionale et internationale contribuera à **l'amélioration de l'image du pays à l'étranger**, rassurant ainsi nos compatriotes de la diaspora, nos partenaires internationaux et les investisseurs potentiels.

#### **Démarches initiées et suivi**

Dès le lendemain de la catastrophe, afin de procéder à une première évaluation des besoins dans le domaine de la culture, le Ministère de la Culture et de la Communication a commencé à mener des réunions de coordination au niveau national avec les organismes autonomes suivants placés sous sa tutelle : l'Institut de Sauvegarde du Patrimoine National, la Bibliothèque Nationale d'Haïti, les Archives Nationales d'Haïti, la Direction Nationale du livre, le Bureau d'Ethnologie, le Musée du Panthéon National Haïtien, les Presses Nationales d'Haïti, le Bureau Haïtien du Droit d'Auteur, le Théâtre National d'Haïti, l'Ecole Nationale des Arts et également la Radio et la Télévision Nationale d'Haïti.

Le secteur culturel haïtien a déjà reçu un important soutien de tout un réseau international lors de la réunion d'experts pour la culture haïtienne organisée et coordonnée par l'UNESCO à la demande des autorités nationales le 16 février dernier. Quelque cent cinquante participants étaient présents à cette réunion, dont les représentants des Etats membres de l'UNESCO, d'organisations internationales techniques (ICCROM, ICOM, ICOMOS, INTERPOL, ICA, IFLA, le Bouclier Bleu, etc.), d'organismes culturels nationaux ainsi qu'un nombre important d'experts du monde académique. Cette réunion a permis de procéder à un premier partage d'information sur **l'état des lieux du secteur culturel** ainsi que d'identifier un certain nombre de mesures d'urgence, sur les moyen et long termes, dont la création d'un comité international de coordination de tous les acteurs d'intervention en Haïti dans le domaine de la culture.

Sur cette base, les représentants des organismes autonomes se sont réunis sous la coordination du Ministère de la Culture et de la Communication pour définir en détail **les axes d'action à décliner dans le cadre du thème Culture dans le document stratégique pour l'élaboration du PDNA.**

A cette fin, avec le soutien de l'UNESCO, le groupe de travail Culture est en train de déployer des équipes de terrain pour réaliser un diagnostic préliminaire des besoins en y associant les acteurs non étatiques en vue de nourrir le PDNA Culture. Dans un premier temps, la priorité est donnée aux zones affectées mais l'exercice s'étendra également à l'ensemble du territoire en vue de mener des actions à effet durable pour le développement de tout le pays.

Le suivi et l'évaluation du programme culture issu du PDNA devront être réalisés sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, de données et de statistiques fiables qui seront établis en coopération avec l'UNESCO dans le cadre de ses travaux sur les indicateurs culturels basé sur la Cadre révisé UNESCO pour les statistiques culturelles de 2009. A cet effet, il sera opportun de créer un **Observatoire de la Culture Haïtienne.**

L'UNESCO, en vertu de son mandat unique et de son expertise dans le domaine culturel, devra jouer le rôle de référent international des autorités haïtiennes pour le thème Culture dans le PDNA.